



Conditions d'admission

Les conditions d'admission en IFAS sont modifiées à partir de 2020.

Les dispositions générales de ***l'Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture*** sont accessibles en cliquant [ICI](#).

CENTRE HOSPITALIER RODEZ
AVENUE DE L' HÔPITAL
12027 RODEZ CEDEX 9
[05 65 55 12 12](tel:0565551212)
[05 65 55 27 19](tel:0565552719)